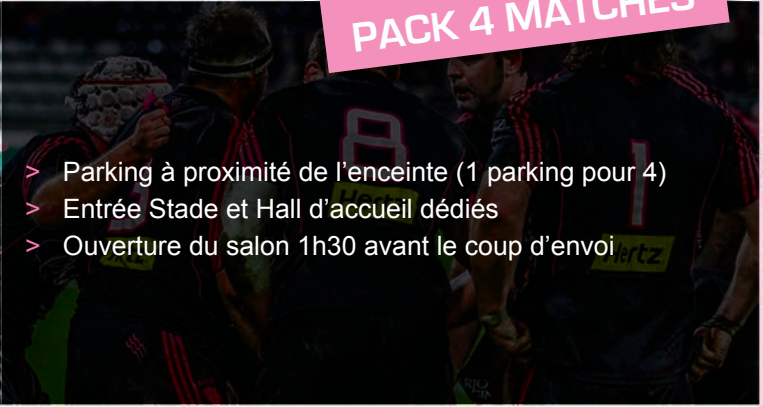


BUSINESSSEATS

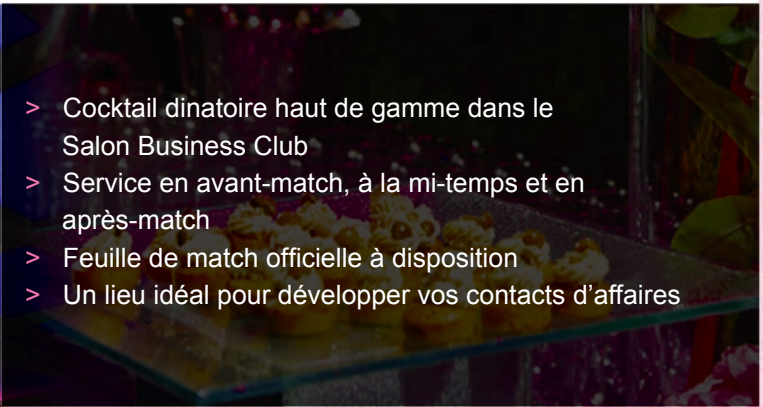
COMPOSEZ VOTRE
PACK 4 MATCHES



- > Parking à proximité de l'enceinte (1 parking pour 4)
- > Entrée Stade et Hall d'accueil dédiés
- > Ouverture du salon 1h30 avant le coup d'envoi

LES+

- > Places situées en Tribune Officielle
- > Présence des joueurs et dirigeants des deux équipes après le match
- > Open bar champagne, vin, bière et softs



- > Cocktail dinatoire haut de gamme dans le Salon Business Club
- > Service en avant-match, à la mi-temps et en après-match
- > Feuille de match officielle à disposition
- > Un lieu idéal pour développer vos contacts d'affaires

LES+

- > 1 cadeau exclusif Stade Français Paris
- > Interviews des joueurs et staff technique du Stade Français Paris
- > Option : repas assis en mezzanine (à partir de 4 personnes)



STADEFRANCAISPARIS



Nom de la Société :

N°RCS : N° TVA : N° CODE APE :

Nom du Responsable :

Fonction :

Adresse physique :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mobile : Email :@

Adresse de facturation (si différente) :

Code Postal : Ville :

COMPOSEZ VOTRE PACK 4 MATCHES

**CHOISISSEZ UNE RENCONTRE PAR GROUPE
PARMI LES 4 GROUPE CI-DESSOUS***

EX : SF PARIS vs BIARRITZ + SF PARIS vs CASTRES + SF PARIS vs GRENOBLE + SF PARIS vs LONDON IRISH

*DATES ET HORAIRES EXACTS CONNUS 15 JOURS AVANT LA RENCONTRE

| GROUPE 1 | | GROUPE 2 | | GROUPE 3 | | GROUPE 4 | | PRIX DU PACK 4 MATCHES | QUANTITÉ | PRIX TOTAL HT |
|--|--|--|--|----------|--|----------|--|---------------------------|---------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> SF PARIS vs BIARRITZ 30 août à 20h45 Inauguration | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs MONTPELLIER 27/28 septembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs BRIVE 13/14 septembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs OLYMPUS MADRID 10 octobre 2013 à 20H45 | 1 400 € | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> SF PARIS vs CLERMONT 8 septembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs PERPIGNAN 29 décembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs BAYONNE 01/02 novembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs LONDON IRISH 14 décembre 2013 à 21H | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> SF PARIS vs TOULON 29/30 novembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs CASTRES (Chp de Fr) 24/25 janvier 2014 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs GRENOBLE 20/21 décembre 2013 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs I CAVALIERI PRATO 09/10/11/12 janvier 2014 | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> SF PARIS vs TOULOUSE 21/22 mars 2014 Stade France | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs RM 92 28/29 mars 2014 | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs OYONNAX 21/22 février 2014 | | | | | | | | |
| | | <input type="checkbox"/> SF PARIS vs BORDEAUX 18/19 avril 2014 | | | | | | | | |
| PACK 4 MATCHES avec option repas assis en mezzanine | | | | | | | | 1 740 € | | |
| | | | | | | | | | FRAIS D'ENVOI | 60 € |
| | | | | | | | | | TOTAL HT | € |
| | | | | | | | | | TVA 19,6% | € |
| | | | | | | | | | TOTAL TTC | € |

Contact :

STADE FRANÇAIS PARIS
Vanio HALILHODZIC
 2, rue du Commandant GUILBAUD
 75016 PARIS

T : 01 46 51 13 12
 F : 01 46 51 24 24
 M : 06 71 79 64 34
 vhalilhodzic@stade.com

Date, signature et cachet de la société :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

COMMANDE

La signature d'une commande par le Client et/ou son mandataire dûment habilité vaut commande ferme et définitive de leur part et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales prévalent, notamment, sur tout bon de commande et conditions générales d'achat du client, sauf accord particulier signé entre les parties. La commande est faite directement par le Client ou par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui. Dans ce dernier cas, le Client ou son mandataire devra communiquer à Stade Français Paris une attestation établie par le Client, certifiant l'existence et les limites du mandat convenu par celui-ci au mandataire, étant précisé qu'à défaut de remise d'une telle attestation, le Stade Français Paris se réserve le droit de ne pas exécuter une commande faite par un mandataire. Sans préjudice de l'application des dispositions figurant ci-après, le Stade Français Paris pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle dans les cas suivants :

- non-paiement par le Client et/ou son mandataire de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande,
- non-production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande.

EXECUTION DE LA COMMANDE

Le Client et/ou son mandataire s'engageant à ne rien faire ou diffuser dans le cadre des prestations fournies qui soit susceptible de contrevenir à tout droits, législations ou réglementations, nationales ou internationales, ainsi qu'à l'éthique sportive, ou comporter une quelconque allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers, des matchs et rencontres et de leurs organisations. Ils garantissent le Stade Français Paris contre tout recours à cet égard et acceptent par avance, à première demande de Stade Français Paris, de modifier les éléments qui ne respecteraient pas les prescriptions susvisées. Le non-respect des délais et présentes prescriptions autorise de plein droit Stade Français Paris à annuler ou suspendre l'exécution des prestations, le prix restant en tout état de cause exigible dans cette hypothèse.

PRESTATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Concernant les prestations de relations publiques et location d'espace, le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par tous ses préposés et invités le cas échéant, les règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans l'espace où se déroulent les prestations. Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans cet espace sans être dûment munie d'un titre officiel établi et/ou remise par le Stade Français Paris : dans tous les cas le Stade Français Paris se réserve le droit de refuser l'accès et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de l'événement Stade Français Paris concerné ou des prestations ou ne respectant pas les règlements et consignes susvisés, le Client renonçant à toute réclamation de ce fait.

MODIFICATIONS DES PRESTATIONS ET ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LE CLIENT

Toute demande par le Client ou son mandataire de modification et/ou report des prestations commandées devra être formulée par écrit et sera soumise à l'acceptation préalable et écrite du Stade Français Paris. De telles demandes pourront entraîner une révision du prix et le demandeur prendra à sa charge les éventuels frais supplémentaires nécessités.

REPORTS, ANNULATION & MODIFICATIONS DES MANIFESTATIONS

En aucun cas, le Stade Français Paris ne peut être tenu pour responsable d'éventuels reports, modifications ou annulations de matchs ou manifestations sportives ou encore de la non-exécution des prestations commandées en raison ou non d'un cas de force majeure. Le Client reconnaît avoir été informé du risque résultant de l'annulation totale ou partielle de la manifestation et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre du Stade Français Paris, aux fins d'obtenir un remboursement et/ou des dommages et intérêts pour ces motifs.

PRIX - MODALITES DE FACTURATION - CONDITIONS DE REGLEMENT

Prix Les prix mentionnés aux devis et/ou bon de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et s'entendent hors taxes, à l'exception des prestations de voyage et d'hébergement. Facturation Toutes les factures de la société sont établies TTC en euros et payables à réception de facture.

Règlement Toutes les factures du Stade Français Paris sont payables au siège social de la société, par chèque ou virement bancaire, à réception de facture. Retard de règlement Le non-paiement des factures de la société aux dates prévues sur la facture entraînera, après mise en demeure, des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée. Annulation En cas d'annulation de la commande par le client, ce dernier réglera au Stade Français Paris :

- 75 % du montant total de la commande, pour toute annulation intervenant plus de 30 jours avant le début de l'exécution de la commande,
- l'intégralité du montant dû au titre de la prestation, pour toute annulation intervenant dans les 30 jours précédant le début de l'exécution de la commande.

RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client sera responsable pendant toute la durée du contrat de tous faits de ses invités, préposés et/ou agents dans l'enceinte du Stade et particulièrement dans l'espace réceptif. En outre le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile pour tous types de dommages corporels, matériels et immatériels, directs ou indirects, causés du fait des personnes et à maintenir cette assurance en état de validité et à en justifier sur simple demande du Stade Français Paris.

RECLAMATIONS

Aucune réclamation portant sur les prestations ne sera recevable plus de 72 heures après son déroulement. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le Client s'engage en tout état de cause à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci.

PORTEE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions s'appliquent pour autant que le devis et/ou bon de commande ne prévoit pas de dispositions contraires.

CONTESTATIONS

Toute réclamation quel qu'en soit la nature, ne pourra être opposable à Stade Français Paris que sous réserve qu'elle soit effectuée par écrit (en LRAR) dans un délai qui ne saurait excéder 7 jours calendaires après la survenance du fait reproché. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture établie par Stade Français Paris, le Client s'engage en tout état de cause à régler le montant non-contesté de celle-ci sans délai. Pour le cas où la responsabilité du Stade Français Paris serait retenue à l'égard d'un fait dommageable, l'évaluation du préjudice est contractuellement limitée au maximum au montant facturé par le Stade Français Paris au Client pour la prestation concernée. Le Client et son mandataire ne pourront céder, partager ou transférer, en tout ou en partie et à quiconque les prestations commandées.

Il est expressément convenu entre les parties que toutes les tolérances admises par le Stade Français Paris, qu'elles qu'en aient pu être la fréquence et la durée ne pourront jamais être considérées comme modifiant les présentes et être à priori génératrice d'un quelconque droit. L'annulation de toute disposition des présentes par une juridiction quelconque ne saurait porter atteinte aux autres dispositions ou affecter la licéité ou l'applicabilité de cette disposition devant une autre juridiction. Les présentes seront interprétées conformément à la loi française. Toute contestation, née de l'interprétation et/ou de l'exécution des documents contractuels acceptés par les parties, à défaut d'accord amiable de celles-ci, sont de la compétence des tribunaux de Paris.